

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ITALIE CONSTITUANT UN ACCORD QUI MODIFIE L'ACCORD SUR LES SERVICES AÉRIENS SELON LES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DU 28 AVRIL 1972

I

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Chargé d'Affaires ad interim d'Italie

Toronto, le 28 août 1972.

N° ECT-837

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de me reporter à l'Accord entre le Canada et l'Italie sur les Services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà, entré en vigueur le 13 avril 1962⁽¹⁾ (ci-après désigné «l'Accord»), et aux discussions qui ont eu lieu entre les représentants de nos deux Gouvernements à Ottawa entre le 24 et le 28 avril 1972, se rapportant aux modifications à l'Accord.

Comme résultat de ces discussions, les représentants des deux Gouvernements se sont mis d'accord sur les modifications à apporter à l'Accord. Les textes de ces modifications furent incorporés à un Protocole d'Accord en date du 28 avril 1972, dont une copie du document original portant signatures est annexée à cette Note ainsi qu'un texte unifié en langues anglaise et française de l'Accord avec les modifications contenues dans le Protocole d'Accord.

En vertu de l'Article IX de l'accord et conformément aux paragraphes 4 et 5 du Protocole d'Accord du 28 avril 1972, j'ai l'honneur de proposer que cette Note, qui est authentique en langues anglaise et française, et votre réponse affirmative, qui sera authentique en langue italienne, constituent un accord entre nos deux Gouvernements afin de modifier l'Accord selon les dispositions du Protocole d'Accord du 28 avril 1972, et d'authentifier ainsi les versions en langues anglaise et française du texte unifié de l'Accord modifié ainsi que la version en langue italienne du texte unifié de l'Accord modifié qui figurent en annexe à la présente Note.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
MITCHELL SHARP

Marquis Fabrizio Rossi Longhi,
Chargé d'Affaires ad interim,
Ambassade d'Italie,
Ottawa.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1962 N°. 4